

DU VENDREDI 17 NOVEMBRE 2017

FOYER de VIE ROLAND LEGRAS
B.P. 23
21310 RENEVE
Tél. : 03.80.47.71.31 - Fax : 03.80.47.72.21

Présents : Mmes Véronique BUFFET, Dominique BISSERIE, Françoise CLEMENT, Sophie GAUTHIER, Isabelle GUENE, Christine MARZAIS, Laurianne MARZAIS, Laurence MORIN, Nadine REYMOND-DANI, Mrs Frédéric BUFFET, Thierry CHEF, Philippe JORROT, Hicham MARDAOUI, Dimitri SAILLARD.

Absents excusés : Mme Élisabeth FIATTE,

1) – Approbation du dernier CR

Le compte-rendu du CVS du 19 mai 2017 est approuvé à l'unanimité

En préambule aux points portés à l'ordre du jour le Directeur souhaite préciser, en complément des échanges réalisés lors de la journée des familles du 29 septembre 2017, un des objectifs central du Foyer de vie concernant l'accompagnement des personnes accueillies. Le foyer dans l'organisation de ses locaux et de ses accompagnements vise à offrir aux personnes adultes accueillies un espace d'intimité qui leur est personnel ainsi qu'un lieu collectif de vie. Cette démarche amène les équipes à favoriser auprès des personnes l'expression de choix personnels.

2) Habillement des résidents :

. L'évaluation des besoins se fait avec l'éducateur référent qui accompagne toute la démarche de vêture. La somme d'argent dépensée varie selon les saisons (les vêtements d'hiver sont plus onéreux). Elle varie aussi selon l'usure des vêtements qui est différente pour chaque résident. Le rangement du linge et le tri dans les armoires sont le domaine des interventions des éducateurs en lien avec les résidents. Toute discussion sur ce sujet reste bien évidemment possible pour les parents avec la Chef de Service.

. Une fiche de suivi pour la vêture est créée en 3 exemplaires pour chaque résident afin de garder une traçabilité :

- Pour la comptabilité un inventaire de l'achat est fourni avec justificatif et rendu des comptes.
- Les vêtements neufs partent pour le marquage à Bézouotte (couture de l'étiquette nominative)
- Les éducateurs pointent le retour des achats marqués.

Il est demandé aux familles de bien signaler un vêtement neuf acheté ou offert afin de permettre un marquage au sein de l'établissement.

Concernant le choix de leurs sous-vêtements, il est laissé au résident afin de respecter leur intimité. Cependant nous restons attentifs aux tenues vestimentaires inadaptées.

Les résidents changent obligatoirement de vêtements 3 fois par semaine, pour certains qui se souillent beaucoup, le change s'effectue tous les jours, voire plusieurs fois par jour.

La navette du linge s'effectue plusieurs fois par semaine :

- les lundis, mercredis et vendredis : départ du linge souillé.
- les mardis, jeudis : retour du linge propre et repassé.

Les cartons de linge qui ne sont pas marqués seront mis à la disposition des familles lors de la prochaine réunion des familles.

3) Argent de poche de chaque résident :

La somme prélevée correspondant à 20% de l'AAH est une décision du Conseil d'Administration. Un compte nominatif est créé dans la comptabilité et gère les différentes dépenses qui incombent à chaque personne accueillie. Chaque exercice est indépendant et est contrôlé par un Commissaire Aux Comptes. Le solde en fin d'année est systématiquement reversé sur le compte bancaire de chaque résident dans les premières semaines de janvier.

4) Utilisation du téléphone mobile à Renève

Le Directeur propose que ce thème soit retenu pour la journée des familles qui aura lieu le 28 septembre 2018 avec l'intervention sollicitée d'un représentant de la gendarmerie concernant particulièrement la Mise en garde par rapport aux réseaux sociaux et aussi par rapport à des personnes extérieures mal intentionnées.

Monsieur Chef nous explique que le téléphone est un outil très intéressant et positif pour communiquer mais à la fois très compliqué à gérer dans un établissement tel que le foyer de vie de Renève. Les moments collectifs ne peuvent être perturbés par des appels et répondre aux appels téléphoniques en différé est compliqué pour les résidents. Les photos effectuées ne sont pas toujours appropriées et ne respectent pas l'intimité et la bienséance des autres.

Monsieur Chef nous rappelle que chaque résident qui le souhaite peut téléphoner avec le fixe de l'établissement.

5) 6) Site AGEI sur internet et communication :

Le site n'est pas toujours alimenté régulièrement et les comptes rendus CVS n'y figurent pas. Ce constat n'est pas satisfaisant et nous chercherons à améliorer cette communication en se rapprochant notamment d'établissements voisins afin de voir comment ils pratiquent.

7) L'Après Renève

Des partenariats sont créés ou vont être créés avec des établissements tels que les EHPAD, FAM et MAS. Il nous faut trouver des établissements qui prennent en charge les nouveaux besoins (aide et assistance dans les besoins de la vie courante).

Il est très compliqué pour nous de trouver des solutions en raison du sous équipement du département en place médicalisées pour les résidents qui ont un vieillissement précoce. La difficulté de trouver des places est un vrai problème de fond.

8) Questions des résidents :

- Une murette à l'arrière de la nouvelle extension est à matérialiser (plante ou sculpture légère)
- L'enrobé autour de l'ilot se fera en même temps que les travaux d'accessibilité.
- Chorale pas d'autre choix que la rotonde qui semble être un lieu adéquat.
- Trous dans les chemins, ils seront rebouchés dès que possible pour éviter tous risques pour les vélos.
- Les échelles de desserte en salle à manger seront vérifiées.
- Une amélioration de la qualité des repas a été constatée par les résidents.
- Les résidents de l'atelier bouchon ont demandé une cafetière, elle sera achetée.

** ** **

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochain Conseil de la Vie Sociale
Vendredi 9 mars 2018 à 11 H
suivi d'un repas pris en commun sur place

**La Présidente de séance,
Mme Véronique BUFFET.**